



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite à donner à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques
et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Women's Learning Partnership for Rights, Development, and Peace, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La présente déclaration a pour but de mettre en relief la recrudescence des menaces envers la sécurité des femmes et envers leur capacité à exercer pleinement leurs droits, depuis l'apparition de nouveaux groupes régressifs et extrémistes faisant suite aux transitions politiques survenues dans la région arabe et au-delà.

La cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme porte principalement sur le thème « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ». Le Women's Learning Partnership considère que ce thème est opportun, pertinent et crucial, compte tenu notamment des récentes révoltes et des transitions en cours dans plusieurs pays du monde où la démocratie et les droits fondamentaux n'ont pas encore été pleinement réalisés s'agissant des femmes.

Au cours de la dernière année écoulée, Women's Learning Partnership, partenariat international de 20 organisations féminines indépendantes et actives partout dans le monde, dont l'objectif est de renforcer le leadership et la participation politique des femmes ainsi que de lutter contre la violence à leur égard, s'est attaché à créer divers espaces dans la région arabe et au-delà pour faire en sorte que la voix des femmes soit entendue, en réponse surtout à l'augmentation de la violence dans les pays en transition.

Tout au long de l'année écoulée, les activités locales ainsi que l'action internationale nous ont permis de relever certaines tendances critiques qui semblent indiquer un retour en arrière pour les femmes. Les principales tendances observées sont les suivantes :

a) La survenance généralisée de violences incontrôlées à l'égard des femmes dans la sphère publique d'une grande partie de la région arabe. Le harcèlement public, l'intimidation des femmes et des jeunes filles, ainsi que les violences physiques ou sexuelles et les agressions verbales directes sont devenus monnaie courante dans de nombreux pays, parfois même de la part des agents de la force publique;

b) Les dispositifs qui étaient mis en place pour offrir une certaine forme de protection contre les violences domestiques ne sont plus du tout opérationnels;

c) Après être devenue une question publique et politique, à la suite notamment du militantisme féministe inspirée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), la violence à l'égard des femmes ne semble plus constituer aujourd'hui une préoccupation majeure. De plus, de nouveaux groupes politiques soutiennent des idéologies et des politiques qui portent atteinte aux droits et aux choix des femmes, comme la suppression de toutes les formes de restriction concernant l'âge minimum du mariage et la promotion des mutilations génitales féminines, ainsi que la polygamie;

d) À cela s'ajoute la volonté constante d'empêcher les femmes d'avoir un droit de présence ou de parole dans les sphères publique et politique, voire de les intimider à cette fin. En effet, la représentation des femmes dans la plupart des processus électoraux consécutifs à une révolte a diminué sensiblement. Cette évolution concorde avec le fait que les femmes ont subi une isolation agressive en étant tenues à l'écart des différents types de processus et mécanismes d'édification

nationale que sont notamment les réformes électorales, administratives et législatives;

e) Les réformes constitutionnelles, qui pourraient permettre de renforcer les droits fondamentaux, ont été utilisées comme une arme pour épuiser lentement les profits réalisés par les femmes au cours de ces dernières décennies. Une fois de plus, les femmes n'ont pu participer utilement aux commissions constitutionnelles et autres processus analogues. Il en résulte que les dispositifs de réforme constitutionnelle ne s'appuient non plus sur les conventions internationales en tant que cadre de référence mais sur la religion, qui s'impose de plus en plus comme l'unique source de droit;

f) Il est également extrêmement préoccupant de constater que des dirigeants politiques emploient le langage patriarcal dans le but, par exemple, d'attribuer à la femme un statut « complémentaire à l'homme » plutôt que de citoyennes jouissant pleinement de droits égaux, comme cela est ressorti des derniers débats sur les réformes de la constitution en Tunisie.

Afin de répondre à ces menaces sérieuses qui pèsent sur les droits et la sécurité physique des femmes, Women's Learning Partnership a organisé, au cours de l'année écoulée, des activités de dialogue et d'échange dans différents pays du monde en vue de favoriser l'analyse et la définition collective de stratégies.

Notre principale conclusion avance que l'accentuation actuelle du conservatisme, du militarisme et de la dépendance à l'égard de la religion en tant que seule source de législation se généralise à l'échelle mondiale et ne se limite pas nécessairement à la région arabe. Ces tendances n'étant pas surveillées, les femmes sont plus que jamais exposées à des actes de violence dévastateurs dans les sphères privée et publique.

Women's Learning Partnership appelle l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à :

- Reconnaître la multiplication des violations des droits de la femme et l'augmentation des violences sexuelles;
- Condamner publiquement toute entité dépendant ou non de l'État qui commet une telle forme de violence ou y contribue;
- Veiller à ce que les instruments internationaux soient contraignants et respectés, et qu'ils prévoient des sanctions en cas de violation.

Reconnaître et appuyer les efforts du mouvement des femmes visant à dénoncer et à protester contre l'effet conjugué de l'extrémisme, du militarisme et du fondamentalisme, qui tendent à restreindre les droits des femmes et des jeunes filles dans le monde.